



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS
Direktion für Gesundheit und Soziales GSD

Route des Cliniques 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 29 04, F +41 26 305 29 09

www.fr.ch/dsas

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat



Fribourg, le 31 mars 2022

Communiqué de presse

Assouplissement des visites dans les hôpitaux et cliniques du canton de Fribourg et maintien du masque pour le personnel en contact avec les patient-e-s et résident-e-s

Dès le 1^{er} avril, les limitations des visites pour les patient.e.s ne souffrant pas de Covid-19 sont levées dans les hôpitaux et cliniques du canton de Fribourg. Les gestes barrières restent cependant en vigueur et le port du masque obligatoire dès 12 ans. Les visites demeurent cependant interdites pour les patient.e.s souffrant de Covid-19. Certaines mesures sont maintenues en EMS.

Mesures dans les hôpitaux, cliniques et maisons de naissance

Bonne nouvelle pour les patient.e.s de l'hôpital fribourgeois (HFR), de l'Hôpital Daler, de la Clinique Générale Ste-Anne, de l'Hôpital intercantonal de la Broye (HIB) et de la maison de naissance Le Petit Prince. Les patient.e.s ne souffrant pas de Covid-19 peuvent désormais accueillir leurs familles et leurs proches sans restriction.

Alors que les visites étaient limitées à une personne par patient.e et par jour, cette restriction est levée, compte tenu de l'évolution positive de la situation sanitaire liée au Covid-19. Le port du masque n'est plus non plus imposé aux enfants de moins de 12 ans. Certains établissements hospitaliers ont défini des modalités spécifiques pour certains services, tous les détails sont disponibles sur les sites internet correspondants. Le respect strict des gestes barrières reste en vigueur.

A noter cependant que les visites restent interdites aux patients souffrant de Covid-19 ainsi qu'aux visiteurs présentant des symptômes d'infection des voies respiratoires, de la fièvre, des céphalées ou une perte récente de l'odorat ou du goût.

Après discussion avec les directions des institutions concernées, le Médecin cantonal a également décidé que les collaboratrices et collaborateurs en contact avec les patient-e-s continueront de porter le masque jusqu'à fin avril.

La situation est évaluée régulièrement et les règles peuvent être adaptées selon son évolution.

Mesures dans les EMS

Les EMS comptent toujours plusieurs cas positifs de collaboratrices et collaborateurs et de résident-e-s. Le Médecin cantonal, après consultation de l'AFIPA, des réseaux de santé et des médecins référent-e-s, a ainsi décidé de suivre les recommandations de l'OFSP et de Swissnoso jusqu'à fin avril 2022 avec une réévaluation de la situation pour la suite.

Mesures maintenues :

- > Obligation de porter le masque pour le personnel et les visites
- > Tests de toutes personnes symptomatiques
- > Isolement des résident-e-s positifs car ce sont des personnes vulnérables vivant avec d'autres personnes vulnérables
- > Annonce et monitoring des cas

Contact

—

DSAS, Dr Thomas Plattner, Médecin cantonal, T +41 26 305 79 91

AFISA, Claude Bertelletto, Secrétaire générale, M +4179 234 71 44

Cellule de coordination hospitalière, Dr David Quéloz, Répondant, M +41 79 769 93 42